

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

| | |
|---|---|
| 22 mars 2022 | Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 22 mars 2022 à 16:30 heures. |
| Avis de convocation | L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi. |
| Présences | <u>SONT PRÉSENTS :</u> Mme Linda Bergeron, M. Olivier Lemay, Mme Brigitte Morin, M. Elliott Levasseur et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire. Assiste également à la réunion M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier. Aucun citoyen n'assiste à la réunion. |
| Ordre du jour | IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 220301-7576 |
| Entente – Const. Marcel Charest & Fils | IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu à la majorité des membres présents, d'accepter la proposition de l'entrepreneur « Construction Marcel Charest & Fils Inc. », afin de convenir d'une entente à l'amiable pour le versement d'une compensation de 15 000 \$ (plus taxes) à la Ville de Dégelis, en regard du retard de livraison du garage municipal. ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (4 POUR, 1 CONTRE) 220302-7576 |
| Embauche Pierre Soucy | ATTENDU QUE la ville de Dégelis doit embaucher un inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement; ATTENDU QUE le candidat retenu est M. Pierre Soucy; ATTENDU QUE Monsieur Soucy a débuté son emploi à titre d'inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement le 14 mars 2022; EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Pierre Soucy au poste d'inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement selon les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- QUE M. Pierre Soucy soit rémunéré selon l'entente établie avec la ville de Dégelis;- QUE M. Soucy soit embauché pour une période probatoire de 6 mois, débutant lors de la première journée de travail, soit le 14 mars 2022, laquelle sera renouvelable;- QUE suite à une période de trois (3) mois après son entrée en fonction, il soit admissible à l'assurance collective de la ville de Dégelis;- QU'après sept cent (700) heures de travail, il soit éligible au fonds de pension de la ville de Dégelis à compter du 1^{er} janvier suivant l'année d'embauche. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 220303-7576 |
| Période de questions | <u>Période de questions :</u> S/O. |

Levée

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
220304-7577

Gustave Pelletier, maire

Sébastien Bourgault, greffier